

<p>BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS</p>	<p>CDG 39 CENTRE DE GESTION DU JURA</p>	<p>1. Retrait des dossiers :</p> <p>Sur place : au CENTRE DE GESTION DU JURA uniquement, 5 avenue de la République – BP 86 – 39300 CHAMPAGNOLE du 28/10/2008 au 04/12/2008, pendant les heures d'ouverture au public.</p> <p>Par voie postale : au CENTRE DE GESTION DU JURA uniquement, 5 avenue de la République – BP 86 – 39300 CHAMPAGNOLE, du 28/10/2008 au 04/12/2008, cachet de la poste faisant foi – la demande écrite doit être accompagnée d'une enveloppe format A4 timbrée à 1,30 € libellée aux nom et adresse du candidat.</p> <p>Par téléchargement sur le site internet du 28/10/08 au 04/12/08 : www.cdg39.org Dans ce cas, renseigner le formulaire informatique, l'imprimer et le retourner au CENTRE DE GESTION DU JURA.</p> <p>2. Dépôt des dossiers :</p> <p>Sur place : au CENTRE DE GESTION DU JURA uniquement, 5 avenue de la République – BP 86 – 39300 CHAMPAGNOLE ; date limite de dépôt : 11/12/08 à 17h30.</p> <p>Par voie postale : au CENTRE DE GESTION DU JURA uniquement, 5 avenue de la République – BP 86 – 39300 CHAMPAGNOLE ; date limite de dépôt : 11/12/08, cachet de la poste faisant foi.</p>
<p>ESPACES NATURELS, ESPACES VERTS</p> <p>MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE</p>	<p>CDG 90 CENTRE DE GESTION DU TERRITOIRE DE BELFORT</p>	<p>1. Retrait des dossiers :</p> <p>Sur place : au CENTRE DE GESTION DU TERRITOIRE DE BELFORT uniquement, 29 Boulevard Anatole France – BP 322 – 90006 BELFORT CEDEX du 28/10/2008 au 04/12/2008, pendant les heures d'ouverture au public.</p> <p>Par voie postale : au CENTRE DE GESTION DU TERRITOIRE DE BELFORT uniquement, 29 Boulevard Anatole France – BP 322 – 90006 BELFORT CEDEX, du 28/10/2008 au 04/12/2008, cachet de la poste faisant foi – la demande écrite doit être accompagnée d'une enveloppe format A4 timbrée à 1,30 € libellée aux nom et adresse du candidat.</p> <p>Par téléchargement sur le site internet du 28/10/08 au 04/12/08 : www.cdg90.fr Dans ce cas, renseigner le formulaire informatique, l'imprimer et le retourner au CENTRE DE GESTION DU TERRITOIRE DE BELFORT.</p> <p>2. Dépôt des dossiers :</p> <p>Sur place : au CENTRE DE GESTION DU TERRITOIRE DE BELFORT uniquement, 29 Boulevard Anatole France – BP 322 – 90006 BELFORT CEDEX ; date limite de dépôt : 11/12/08 à 17h00.</p> <p>Par voie postale : au CENTRE DE GESTION DU TERRITOIRE DE BELFORT uniquement, 29 Boulevard Anatole France – BP 322 – 90006 BELFORT CEDEX ; date limite de dépôt : 11/12/08, cachet de la poste faisant foi.</p>

<p>ENVIRONNEMENT, HYGIENE</p>	<p style="text-align: center;">CDG 25</p> <p style="text-align: center;">CENTRE DE GESTION DU DOUBS</p>	<p><u>1. Retrait des dossiers :</u></p> <p><u>Par téléchargement uniquement sur le site internet</u> du 28/10/08 au 04/12/08 : www.cdg25.org Dans ce cas, renseigner le formulaire informatique, l'imprimer et le retourner au CENTRE DE GESTION DU DOUBS.</p> <p>Aucune demande de dossiers ne sera acceptée par courrier, téléphone, télécopie ou courriel.</p>
<p>COMMUNICATION SPECTACLE</p>		<p><u>2. Dépôt des dossiers :</u></p> <p><u>Sur place</u> : au CENTRE DE GESTION DU DOUBS uniquement, 21 Rue de l'Etuve – BP 416 – 25208 MONTBELIARD CEDEX ; date limite de dépôt : 11/12/08 à 16h30.</p>
<p>CONDUITE DE VEHICULES</p>		<p><u>Par voie postale</u> : au CENTRE DE GESTION DU DOUBS uniquement, 21 Rue de l'Etuve – BP 416 – 25208 MONTBELIARD CEDEX ; date limite de dépôt : 11/12/08, cachet de la poste faisant foi.</p> <p>Le candidat devra obligatoirement transmettre au CENTRE DE GESTION DU DOUBS, le dossier de préinscription imprimé sur internet grâce au lien hypertexte « cliquez ici pour validation de l'inscription et impression du dossier ». Il est possible d'imprimer le dossier jusqu'à la clôture des inscriptions via la touche « accès sécurisé ».</p>

**AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE PAR TELEPHONE, TELECOPIE OU COURRIEL
INSCRIVEZ-VOUS UNIQUEMENT PENDANT LES PERIODES D'INSCRIPTION !**

Pour les inscriptions par internet : les captures d'écran ou leur impression ne sont pas acceptées. Le candidat devra obligatoirement transmettre au Centre de Gestion le dossier de préinscription imprimé sur internet.

Tout dossier d'inscription adressé aux Centres de Gestion qui ne serait que photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié sera considéré comme non conforme et rejeté.